

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 mai 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mai 2014**

**2014 DAC 1146** Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Les Amis de Frans Krajcberg (15e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Amis de Frans Krajcberg ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 35.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Frans Krajcberg dont le siège social est situé 21 avenue du Maine – 75015 PARIS, au titre de ses activités en 2014. 2014\_01396 105201.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.